

DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES

La déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 6 au 9 février 2018 a été adressée à l’Autorité des Marchés Financiers le 13 février 2018. Ce document est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans la rubrique «information réglementée» du site internet de la Société (www.lvmh.fr).

Fait à Paris, le 13 Février 2018